

DIPLÔME D'ETAT D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

*Diplôme validé par la
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S.)*

L'Aide Médico-Psychologique (A.M.P.) exerce une **fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.**

A ce titre, il intervient en institutions auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap. Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'A.M.P. se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnants tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'A.M.P. établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

CONTENU DE LA FORMATION

- D.F. 1** – Connaissance de la Personne
- D.F. 2** - Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne
- D.F. 3** - Animation de la vie sociale et relationnelle
- D.F. 4** - Soutien Médico-Psychologique
- D.F. 5** - Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé
- D.F. 6** - Communication professionnelle et vie institutionnelle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Mises en situation pratique
- Travaux de groupes
- Interventions de professionnels
- Recherches documentaires
- Vidéos et internet
- Analyse de la pratique professionnelle

RYTHME DE LA FORMATION

- Formation sur **12 mois**
(Démarrage en Février)
- **Dépôt du dossier** d'inscription de **Juin** à **Septembre**



Motivations et aptitudes relationnelles indispensables

PUBLIC CONCERNÉ et FINANCEMENT

CONTACT
04 90 63 98 71

Les Salariés	Congé Individuel de Formation	Les Demandeurs d'Emploi ou les Individuels	
<i>Période de Professionnalisation</i>	<i>Dossier de C.I.F</i>	<i>Contrat de Professionnalisation</i>	<i>Formation Initiale</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un C.D.I. ▪ Exercer dans un établissement du secteur Sanitaire et Social 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir l'accord du C.I.F. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir un contrat de professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement Région (places limitées)

